

Arrondissement : EVREUX

Type de réunion

Réunion de collègue public

02 : QUELLES DOIVENT ETRE LES MISSIONS DE L'ECOLE, A L'HEURE DE L'EUROPE ET POUR LES DECENNIES A VENIR ?

1ère question : Comment l'École peut-elle concilier éducation et instruction ?

1 - Idées échangées :

L'assemblée évoque un antagonisme entre l'éducation et l'instruction. On constate que pour instruire, il faut un public éduqué et que le travail d'éducation est d'abord celui des parents relayés par l'École alors que le travail d'instruction est celui de l'école, appuyé par les parents. Pour mieux aider les adultes à encadrer les jeunes, il faut du personnel spécialisé, aux cotés des enseignants.

2 - Synthèse :

Un des objectifs de l'École est d'assurer la socialisation des élèves. Pour parvenir à ce but, il est nécessaire que les enseignants reçoivent une formation adaptée et que les parents soient davantage responsabilisés quant à l'éducation de leurs enfants. Ceci permettrait à l'École de faire face au défi social de l'intégration.

2ème question : L'École peut-elle contribuer à éclairer les choix des Français sur l'Europe ?

1 - Idées échangées :

L'assemblée constate que l'Europe est, pour les citoyens français, déjà une réalité mais que, politiquement, sa construction n'est pas achevée ce qui pose des problèmes au niveau du contenu des enseignements. Comment offrir un choix large dans l'apprentissage des langues européennes aux élèves, tout en assurant à tous, une bonne maîtrise des compétences nécessaires en anglais, langue de la communication en Europe ? Est-il nécessaire de vouloir harmoniser toutes les pratiques européennes d'éducation ? Si oui, il faut se donner les moyens de puiser dans chaque système, ce qui fonctionne le mieux.

2 - Synthèse :

Il est difficile actuellement d'accorder une place définie à l'Europe dans l'École. Nous notons notre crainte que l'harmonisation ne se fasse pas sur des critères de qualité mais plutôt sur des critères économiques, et que les particularités nationales ne disparaissent alors qu'elles constituent la richesse de l'Europe.

3ème question : Comment l'École doit-elle contribuer à la formation du futur citoyen ?

1 - Idées échangées :

L'assemblée souligne la nécessité d'une meilleure communication entre les adultes qui entourent les jeunes (à l'école, dans la famille, dans l'environnement extérieur) mais aussi avec les différentes institutions (justice, associations ...). L'École doit être un lieu sécurisant pour les élèves où des repères clairs sont définis, où l'on fait appliquer les droits et les devoirs de chacun. C'est à cette condition que l'on parviendra à responsabiliser les élèves.

2 - Synthèse :

L'École est un des endroits d'apprentissage de la citoyenneté ; elle doit davantage s'ouvrir sur le monde extérieur pour montrer aux élèves que leurs droits et leurs devoirs s'appliquent dans tous leurs lieux de vie.

12 : COMMENT LES PARENTS ET LES PARTENAIRES EXTERIEURS DE L'ECOLE PEUVENT-ILS FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE DES ELEVES ?

Introduction : La présence des parents, des représentants d'association et des professeurs a permis un débat riche et mis en évidence la nécessaire communication et collaboration entre

les différents groupes.

1 Comment améliorer la lisibilité de l'École pour mieux partager ses objectifs avec la famille ?

Les parents se sont plaints du manque de lisibilité, notamment des programmes. Ils sont certes édités mais dans un langage pas toujours accessible à des non-professionnels. Les professeurs notent les efforts faits en ce sens (dans le prolongement des fiches d'évaluation trimestrielles des classes primaires), notamment lors du compte-rendu des évaluations d'entrée en 6ème. Les parents demandent la rédaction d'une fiche précisant les objectifs pédagogiques par niveau, fiche interne au collège et présentée lors d'une réunion d'information. Les professeurs prennent acte.

2 Comment les parents peuvent-ils aider les enfants à réussir à l'école ? Doit-on les y aider ?

Les professeurs rappellent que dans l'opinion publique, l'École a beaucoup perdu de sa crédibilité. Les parents évoquent ensuite la rupture dans la scolarité d'un élève que constitue son passage de CM2 en 6ème, tout en reconnaissant la nécessité de l'existence de rites de passage dans une scolarité. Il est constaté qu'au fur et à mesure des passages dans les classes supérieures, les élèves se démotivent : ils parlent moins de ce qui se passe dans le collège, cloisonnant la vie à l'école et la vie familiale ; face à ce progressif désintérêt qui touche même les élèves en situation de réussite, parents et enseignants, unanimes, évoquent leur frustration et leur désarroi. Différentes pistes sont évoquées : la revalorisation des filières professionnelles, la part de responsabilité prise par l'élève lui-même dans son éducation et son orientation. Ces pistes sont conclues par l'idée que, parfois, on ne commence à s'intéresser à l'école que lorsqu'on est déjà engagé dans une voie spécialisée.

En conclusion, l'ensemble des personnes présentes soulignent :

- la nécessité pour l'École de dispenser un socle commun de connaissances (les fondamentaux),
- la nécessité pour les parents d'aider leurs enfants quelles que soient leurs propres connaissances et compétences (dans l'organisation du travail, l'intérêt porté à l'École...),
- la nécessité de mettre l'élève au centre du système éducatif, en le rendant acteur de sa scolarité et qu'il ne la subisse pas,
- la nécessité d'évaluer la juste mesure de l'aide des parents, de plus en plus inquiets quant à l'avenir de leurs enfants.

3 Quel rôle les associations peuvent-elles jouer ?

Les associations de quartier présentes rappellent leur rôle d'interface entre les collégiens et les professeurs. Leur mission ne consiste pas seulement en une aide aux devoirs mise en place au sein de l'association, mais également en la multiplication d'activités (arts, sports, ...), qui peuvent être réinvesties à l'École sous les notions de respect, de responsabilité... Les activités sont rendues possibles grâce à une collaboration étroite avec les chefs d'établissement et les professeurs, grâce à l'emploi d'éducateurs dans le cadre des contrats temps-libre, et grâce à la création de lieux de vie destinés aux jeunes : une des associations du quartier souligne son désir de voir se réaliser son projet de « maison des collégiens ».

4 Les médias et les nouvelles technologies : à quelles conditions, les médias et les technologies peuvent-ils être éducatifs, dans l'École et hors l'École ?

Le débat est rapidement mené, faute de temps. Il se centre sur trois préoccupations :

- la mauvaise adaptation des programmes informatiques au public concerné (les collégiens)
- le clivage de compétence et d'information constaté entre les élèves qui possèdent ou ne possèdent pas chez eux, d'équipement informatique. Cette différence accentue les inégalités.
- la difficulté pour les élèves de gérer la masse d'informations. Il appartient à tous (parents, professeurs, associations) d'aiguiser leur sens critique et leur esprit d'analyse et de synthèse.

Question annexe :

A plusieurs reprises, lors des débats, les professeurs ont souhaité discuter du « collège unique ». Ils ont rappelé que, bien que fondé à son origine, sur une bonne intention : « démocratiser l'enseignement et donner un socle commun de connaissances », force est de constater qu'il a abouti à un échec. Différents problèmes ont été soulevés :

- la non-reconnaissance, à niveau égal, de tous les enseignements,

- la relative fermeture, au collège, à la connaissance des formations et des activités professionnelles,
- la différence de rythme d'apprentissage des élèves,
- la difficulté pour les enseignants de gérer la démobilisation et d'envisager des activités remotivantes dans le cadre scolaire.

Conclusion pour la question 12 :

L'École ne doit pas diviser mais rassembler parents, enseignants, associations et élèves. Le trait d'union entre chacun doit être renforcé, d'autant que le collège unique, qui n'est pas remis en question actuellement, ne donne pas à chacun les moyens et les outils pour permettre d'affronter dans sa diversité, la vie future.

Remarque complémentaire :

Faut-il maintenir le « collège unique » lorsqu'on constate que l'école est perçue par les élèves en échec non plus comme un droit mais comme une obligation ? Le « collège unique » suppose un profil type d'élève et n'accorde que peu de place à la valorisation des richesses individuelles.

21 : FAUT-IL REDEFINIR LES METIERS DE L'ECOLE ?

L'assemblée est partie du constat fait par tous (parents et membres de la communauté éducative) que le collège unique, en imposant une voie modèle (même s'il propose quelques solutions comme les Itinéraires De Découverte, la remise à niveau, etc), laisse de côté trop d'élèves en échec.

Il paraît donc nécessaire d'assouplir et de diversifier le système scolaire en mobilisant, au sein de l'Éducation Nationale, tous les acteurs dont l'élève a besoin.

Les enseignants : Ils ne sont plus cantonnés à leur matière et doivent bénéficier

- 1) d'une formation initiale plus axée sur l'éducation (et donc plus concrète et moins théorique, par le biais de stages en situation notamment).
- 2) d'une formation continue de qualité qui les aide à faire évoluer leurs pratiques en fonction des nouveaux outils pédagogiques (informatique et internet par exemple) et des différents publics.

Les enseignants ont des savoirs et savoir-faire, néanmoins ils ne peuvent répondre seuls aux difficultés des élèves.

Le personnel de vie scolaire :

Le Conseiller d'Orientation Psychologue est un interlocuteur privilégié des élèves, notamment de ceux en échec tant par le soutien psychologique qu'il peut apporter que par les solutions d'orientation qu'il propose. Sa présence dans les établissements doit être renforcée.

Le personnel de santé (infirmière et médecin scolaire) est indispensable à la sécurisation des élèves qui trouvent auprès de ces personnes aide et soutien sur des questions qu'ils ne peuvent pas toujours aborder en famille (tabagisme, sexualité, toxicomanie, anorexie, etc)

Pour lutter efficacement contre l'illettrisme, l'assemblée propose le rattachement d'orthophonistes à l'Éducation Nationale, ce qui permettrait de résoudre les problèmes soulevés au moment des évaluations d'entrée en CE2 et en 6ème notamment, qui pour l'instant ne trouvent de réponses que dans le privé, pas toujours accessible à tous.

En ce qui concerne la surveillance des élèves hors des cours se pose le problème des assistants d'éducation dont le statut (contrat de 3 ans maximum, renouvelable à la fin de chaque année) et le recrutement laissent de côté la définition générale de leurs compétences attendues et de leur formation.

Le personnel d'encadrement : Les tâches des chefs d'établissement se sont diversifiées ces dernières années (on lui demande de plus en plus de s'ouvrir vers l'extérieur) et leur responsabilité s'est accrue. A l'heure de la décentralisation et de l'autonomie annoncée des établissements, il convient de redéfinir précisément leurs fonctions.

Pour les personnels d'inspection, qui ont eux aussi fort à faire, il faut envisager une augmentation de leur nombre afin de satisfaire notamment le besoin de suivi et de notation

des enseignants dont ils ont la charge.

Les personnels de service : leurs tâches ne se limitent pas à l'entretien des locaux puisqu'ils s'investissent dans la surveillance et l'éducation des élèves, rôle qu'ils ne rempliraient plus s'ils appartenaient à des entreprises privées, coupées du système éducatif. De même qu'ils ne pourraient plus constater certains dégâts et intervenir immédiatement.

En conclusion : Tous se montrent attachés à la cohésion de la communauté scolaire. Elle ne doit être amputée d'aucun de ses membres mais doit plutôt en accueillir de nouveaux. Il faut revenir à un choix plus large d'orientations positives pour les élèves. Cela ne peut se faire qu'en développant les différentes filières et les passerelles entre elles, et la formation d'enseignants spécialisés pour les élèves en échec scolaire.

Trois priorités pour l'École

1 Abandonner le collège unique, comme le proposait Madame Ségolène Royal dans le Bulletin Officiel du "Collège des Années 2000", pour proposer à nouveau des orientations diverses aux élèves.

2 Intégrer dans le personnel de l'Éducation Nationale des orthophonistes afin de lutter contre les troubles du langage écrit et oral.

3 Recréer des activités annexes au sein de l'École (clubs, ateliers...) qui permettent de responsabiliser les collégiens pour les rendre acteurs de leur éducation.